

Notes relatives au Compte Administratif 2024

En 2024, la Régie Personnalisée pour l'Exploitation de l'Aéroport de Brive a transporté 90 399 passagers tous domaines d'activités confondus contre 97 535 passagers en 2023. La ligne de Paris est ainsi passée de 27 393 passagers en 2023 à 24 517 en 2024. La diminution du nombre de passagers transportés s'explique essentiellement par une diminution de l'offre de vols que ce soit sur la ligne de Paris Orly ou sur les destinations desservies par Ryanair. En effet, en 2023, 3 rotations hebdomadaires étaient en service sur la ligne de Porto pour la saison été contre 2 toute l'année en 2024 et Charleroi a été opérée d'avril à fin septembre 2023. Ceci permet d'expliquer la baisse de volume du nombre de passagers.

En 2024, la section de fonctionnement totalise un montant de 5 441 449.14 € en dépenses, pour un montant de recettes s'élevant à 5 374 623.84 € avant affectation du report de l'excédent antérieur de 137 192.89 € ce qui rend l'exercice très sensiblement excédentaire au final avec 70 367.59 € après report du résultat de clôture de 2023.

En parallèle, les dépenses d'investissement atteignent 1 003 444.97 € pour un montant de recettes de 896 790.34 €, un solde d'exécution négatif de 106 654.63 € est donc constaté sur l'exercice, solde négatif compensé par le report de l'excédent antérieur de la section à hauteur de 820 452.70€. Au final, cela se traduit par un solde cumulé de 713 798,07 € à reporter en 2025 au BP afin de compenser les restes à réaliser en dépenses d'un montant de 664 641.63 € et un report à nouveau créditeur de 70 367.59 €.

Les reports d'excédents antérieurs, respectivement de 137 192.89 € en section de fonctionnement et 820 452.70 € en section d'investissement nous amènent à constater un résultat de clôture de 713 798.07€ en investissement avec un niveau de restes à réaliser de 664 641.63 € et 70 367.59 € en fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement:

Par rapport à 2023, en 2024, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 13.63 % dans l'ensemble contre une progression de 15.27% l'an passé. En parallèle, les recettes globales ont augmenté de 38.15% en 2024 par rapport à 2023, contre une contraction de 5.36% (après intégration du report des excédents antérieurs) en 2023 par rapport à 2022. Ces résultats seront développés ultérieurement.

Au niveau du chapitre 011 charges à caractère général, le montant des dépenses s'élève à 1 495 086.16€ en 2024 contre 1 710 520.93 € en 2023 soit une baisse de 12.6%. Ceci s'explique par la stabilisation des dépenses supplémentaires liées à l'absorption des services de piste et d'escale et notamment par l'acquisition du matériel de piste au lieu de sa location et l'arrêt du recours à l'intérim pour la piste. Ainsi en 2023, 1 243 409.08 € étaient des dépenses récurrentes, l'intérim soit 27.31% des dépenses étaient des dépenses ponctuelles causées par la reprise de l'activité Accueil/ escale de BHS.

Au niveau du chapitre 012 (charges de personnel), le montant des dépenses s'élève à 1 949 857.78 € contre 1 701 476.44 € en 2023, soit une hausse de 14.6% avec un pic des effectifs, à 46 salariés dont les CDD saisonniers, soit 5 personnes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	019-512279843-2025040	12025-06B	RECEPTION
Accusé certifié exécutoire			
Réception par le préfet : 08/04/2025	Publication : 08/04/2025		

Pour l'autorité compétente par délégation



Au chapitre 65, en 2024, nous avions un total de 1 605 332.83 € contre 1 237 928.56 € en 2023, soit une hausse de 29.68 %, sans générer de charges rattachées propres à l'exercice 2024.

La plus grande variation est celle qui concerne les accompagnements de lignes au 6588 qui s'élèvent en 2024 à 1 578 468,40 € HT.

Ceci s'explique par le coût des accompagnements AMS en année pleine s'élevant à 1 149 554.11 € après prise en compte de la déduction la contre-passation des charges rattachées de 23 sur 24 soit la somme de -367 110.86€. Autre poste important, l'accompagnement commercial des lignes de Nice et de Bruxelles s'est élevé à 366 157 € après prise en compte de la déduction la contre-passation des charges rattachées de 23 sur 24 soit la somme de -166 654€.

Ensuite, les participations commerciales au titre du CABB se sont élevées à 5 598.89 € après prise en compte de la déduction la contre-passation des charges rattachées de 23 sur 24 soit la somme de -50 390€.

18 805 € ont été alloués au titre de la prise en charge de l'avion de la foire du Livre 2024.

Nous avons également - 3000 € au titre du CRT Nouvelle Aquitaine, compte tenu du report de la déduction de la contre-passation des charges rattachées de 23 sur 24 soit la somme de - 6000 €.

8850 € HT au titre de Festival Production.

32 500 € HT au titre de la participation Peter Auto.

Au compte 6518, ce sont 26 452.88 € qui ont été mandatés et qui se répartissent de la façon suivante : 3312 € pour la PCR radio protection qui consiste à contrôler le bon fonctionnement des 2 générateurs de radio. 9588 € de redevances sûreté versés à la DGAC. 6610.88 € versés au Sirtom de Brive au titre des ordures ménagères pour 2023 et 2024 après prise en compte de la déduction la contre-passation des charges rattachées de 23 sur 24 soit la somme de - 4000 €.

Au chapitre 66, en 2023, nous avions mandaté des intérêts d'emprunts, au titre des avances DGAC 20 et 21 à hauteur 25 974.55 € en 2023, soit une baisse de 6.18% **en 2024** par rapport à 2023. En 2024, nous avons mandaté des intérêts d'emprunts, au titre des avances DGAC 20 à hauteur de 1891.37€, avance DGAC 21 pour 1847.88€ et 22 pour 18 437.55€. Ensuite, 1000€ ont été mandatés au titre de la commission d'engagement pour ouverture d'une ligne de trésorerie. 557.41 € d'intérêts d'emprunt ont été payés au titre de la 1^{ère} échéance de remboursement du prêt relatif à l'achat du matériel de piste de 72000 €, enfin 635.07 € ont été mandatés au titre des ICNE (intérêts Courus Non Echus), ce qui donne un total de chapitre à 24 369.28 € contre 25 974.55 € en 2023 soit - 6.18%.

Au chapitre 67, en 2023, nous avions enregistré des titres annulés d'exercices antérieurs pour 400.76 €. En 2024, ce sont 167 564.58 € qui ont été mandatés à ce chapitre, cela est dû au transfert du remboursement des 2 avances de 2020 et 2021, à la section de fonctionnement. Ainsi, désormais, le remboursement du capital sera inscrit au 6743. A ce poste, un montant de 122 056.43 € a été mandaté, dont 58 898.29€ au titre du remboursement de capital de l'avance 2020 et 63 158.14 € au titre du remboursement de capital de l'avance 2021. Au 6712, 1122 € ont été mandatés.

Au compte 673, 44 386.15 € ont été mandatés en 2024 afin de régulariser des annulations de titres pour réemission en 2024 suite à des modifications d'imputations.

Accusé de réception - Préfecture	Ministère des Finances
019-510279843-20250408-2025-08-13	1-2025-08-13
Accusé certifié exécutoire	138.14 €
Réception par le préfet	08/04/2025
Publication	08/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Au chapitre 68, en 2024, les dotations aux amortissements ont atteint 174 790,34€ contre 112 231,72 € en 2023 soit une hausse des dotations corrélatives à l'augmentation des acquisitions de 55,74%. Cette forte hausse est due à un volume d'acquisitions de biens immobilisés (par exemple en 2024, acquisitions de GPU pour 36718 € et installation de la vidéo surveillance côté piste pour 20 108,04 €, voir détail page 8/9) plus important en 2024 qu'en 2023.

En 2023, parmi les biens immobilisés, nous avions, par exemple, l'ensemble de l'opération 018 liée à l'accueil du mirage F1 pour 45 604,77 € HT.

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 : Le total du chapitre s'élève à 21 660,58 € en 2024 contre 78 442,16 € en 2023 soit une baisse de 72,39%.

Ceci s'explique par :

- APLD : Nous n'avons plus de remboursement au titre de l'APLD (Activité Partielle de Longue Durée), contrairement à 2023 où nous avions perçu 9362 €. *
- En 2023, nous avions perçu des remboursements d'indemnités journalières à hauteur de 12 395,76 € contre 7 613,26 € en 2024, dus à un moindre volume du nombre et de la durée des arrêts de travail pour maladie en 2024.
- Des remboursements de frais de formation financés par notre OPCO, AKTO au titre du budget de formation générale pour la somme de 3 800 € en 2024 contre 13 380 € en 2023 (solde des fonds formation FNE Covid),
- Un remboursement de cotisation URSSAF de 4301 € en 2024 contre 10 380 € en 2023, ainsi qu'un remboursement de cotisations IRCANTEC de 5946,32 en 2024

Soit au total : 21 660,58 €.

Chapitre 70 : Les chiffres du chapitre 70 sont en lecture directe sur le document. Emissions pour 1 946 724,31 € en 2024 contre 1 766 349,57 € de recettes en 2023, soit une hausse de 10,21 % essentiellement due à la prise en compte de l'assistance en escale sur une année pleine : 511 850,90 € en 2024 contre 307 712,01€ en 2023. Sur ce poste on constate une progression de 66% due en partie à la prise en charge des recettes d'assistance sur une année pleine en 2024 contre environ 8 mois en 2023. Ensuite le poste assistance en 2024, regroupe désormais plusieurs rubriques telles que le fuel, mise à bord de carburant, délivrance de plan de vols, d'informations de vols, de boissons, prestations de réservations de véhicules et d'hôtels qui avaient auparavant été individualisées en 2023.

Les recettes de parking avion progressent en 2024 de 37,03% passant de 33734,15 € à 46232,92 €.

Les recettes de balisages sont passées de 13574,20 € à 23171,49 € en 2024 soit une progression de 70,70%

Les recettes liées au transport de passagers progressent de 14,33%, certes 13 mois sont facturés en 2024 au lieu de 12, passant ainsi de 255 744,64€ en 384,28€ en 2024.

Le catering progresse de 3,10% passant de 5232,48 € en 2023 à 6 807,44 € en 2024. En 2024, régularisation de sommes non facturées en 2023, notamment Ryanair.



Les commissions sur vente au comptoir concernent la compagnie Ryanair. En 2024, nous avons titré les recettes 2023, suite à reprise de l'assistance, soit 3250.62 € (5% des ventes de billets faites au départ de Brive et perçues par les agents d'escale pour le compte de Ryanair).

Parmi les postes en diminution, nous avons :

- Les atterrissages (toutes catégories confondues) atteignent 187 422.64 € en 2023 contre 171 678.22 € en 2024, soit - 8.40%. A ce niveau, on constate une baisse due à l'effet volume en nombre et à l'effet prix, car, même si nous avons enregistré en 2024 :
 - 62 964.76 € au titre des atterrissages de RYR qui représentent 13 mois de 12/23 à 12/24,
 - 36 618.82 € au titre des atterrissages d'Amelia qui représentent 9 mois de 12/23 à 8/24,
 - 17 058.10 € au titre des atterrissages de Chalair qui représentent 5 mois de 8/2 à 12/24.
- En 2024, les 3 principales compagnies rapportent 67.94% des atterrissages perçus par la Régie et dans ce total Ryanair compte pour 36.67%, malgré le fait qu'à partir de juillet 2024, les montants facturés ont été ramenés au niveau initiaux de 2013 (contrat ASA), soit une forte perte de revenus prévisible à ce niveau.

On constate également une baisse des recettes liées à la « taxe PMR » qui passe de 30 452.23 € en 2023 à 18 836.49€ en 2024. En effet, depuis juillet 24 et l'ajustement du contrat « ASA », nous ne pouvons plus facturer cette prestation à Ryanair, la baisse sur un an équivaut ainsi à -38.14%.

Le remboursement de la T2S par la DGAC a également été moins important en 2024 qu'en 2023 ; en 2023, il s'élevait à 897 749.17 € contre 816 262.89 € en 2024 soit - 9.08% sur des périodes comparables en 2024, perception d'octobre 23 à octobre 24, ce qui correspond au décalage classique.

Les extensions ATS, quelle que soit la période du jour ou de la semaine ainsi que les montées de niveau sont en baisse sensible de - 6.63% entre 24 et 23 passant de 23 576.40 € à 22 012.20 €, due à un moindre recours en 2024 aux Evasan.



Comptes	Libellées RECETTES	Historique 2023	Historique 2024	Variation 23/24 en %
70	Produits des services, du domaine et ventes...	1 766 349.57	1 946 724.31	10.21 €
70611	Atterrissage hors aviation affaire/privée/colle	137 633.24	171 655.69	24.72 €
70612	Atterrissage forfait standard aviation affaires/privée	49 789.40	22.53	-99.95
70618	Fuel	390.00	3 038.82	679.18
70619	Catering	5 232.48	6 807.44	30.10
70621	Balisage	13 574.20	23 171.49	70.70
706311	Extension ATS L-V 6-22H	0.00	0.00	0.00
706312	Extension ATS Nuit-Sam 22h-6h	23 576.40	22 012.20	-6.63
70641	Parking Avion	33 734.15	46 232.92	37.05
70643	Dégivrages aéronet et produits de dégivrage	400.00	26 791.25	6597.81
70644	Commissions Si'ventes au comptoir	0.00	3 250.62	
706511	Taxe DGAC	897 749.17	816 262.89	-9.08
706611	Passagers	255 744.64	292 384.28	14.33
70681	PMR	30 452.23	18 836.49	-38.14
70685	Tous forfaits et prestations de nettoyage y compris aires d	270.00	856.25	247.13
70688	Formations données	5 168.26	94.26	-98.18
70689	Assistance/Handling	307 712.01	511 850.90	66.34
7083	Locations diverses	0.00	1 225.00	
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0.00	100.00	
7085	Portes et frais accessoires facturés	4 923.39	2 131.28	-56.71

Chapitre 74: En 2024, nous avons émis des titres à hauteur de 674 624.23 € au chapitre 74 contre 432 547.64€ en 2023.

Dont 552 624.23 € en 2024 au titre de la majoration de la taxe aéroportuaire contre 315 880.97€ en 2023,

Dont 22 000 € en 2024 au titre de la participation de l'OT de Sarlat Périgord-Noir avec la régularisation de soldes antérieurs non encore titrés, contre 16 866 € en 2023,

Dont 100 000 € titrés au CD46 comme en 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-516279843-20250401-2025-06b-DEAU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/04/2025
Publication : 08/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Comptes	Libellés RECETTES	Historique 2023	Historique 2024	Variation 23/24 en %
74	Dorations et participations	432 547,64 €	674 624,23 €	55,97
741	DGAC majoration Taxe	315 890,97 €	552 624,23 €	74,95
742	Participation OT Sarlat	16 666,67 €	22 000,00 €	32,00
743	Participation CD 46	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00

Chapitre 75 : En 2024, les recettes liées à l'exploitation domaniale de l'aéroport ont augmenté de près de 37% passant de 460 047,62 € à 630 178,98 €. Cela est dû essentiellement à la progression des recettes de carburant (changement de tarif début 04/24) qui atteignent 137 548,73 € en 2024 contre 55 545,19 € en 2023 soit une progression de 147,63%. Ces bons résultats seront tempérés en 2025 car Chalair prend peu de carburant localement (avitaillement sur Orly).

Les recettes liées à la fréquentation du parking auto ont également progressé de 13% passant de 277 154,50 € en 2023 à 314 884,99 € en 2024, progression due en partie à des régularisations d'écritures. Les commissions sur CA ont elles aussi bien progressé en passant de 12 701,69 € de commissions sur CA en 2023 à 37 202,74 € en 2024 suite à des encassemens de régularisation d'années antérieures.

Les recettes liées aux AOT progressent sensiblement de 95 276,52 € de redevances domaniales en 2023 à 98 026,31 € soit + 2,89%.

Comptes	Libellés RECETTES	Historique 2023	Historique 2024	Variation 23/24 en %
75	Autres produits de gestion courante	460 047,62 €	630 178,98 €	36,93
751	Redevances / concess., brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits e	282,78 €		
75881	Carburant	55 545,19 €	137 548,73 €	147,63
75882	Dominal	95 276,52 €	98 026,31 €	2,89
75883	Commission sur CA	12 701,69 €	37 202,74 €	192,90
75884	Parking Auto	277 154,50 €	314 884,99 €	13,61
75885	Retrocession Com Mur d'image	6 570,00 €	15 330,00 €	133,33
758861	Recettes exceptionnelles	0,00 €	32,78 €	
758862	Convention partenariat promotion touristique	6 715,23 €	11 750,00 €	74,98
75887	Recettes de dégivrage	5 798,39 €	0,00 €	
758881	Produits divers de gestion courante - Autres PAS	1,40 €	0,98 €	
758882	Ecritures de régularisation Ordre mixte	1,71 €	511,55 €	
758891	Autres dont location Aérogare	0,21 €	273,61 €	
758892	Autres dont refacturation logiciel Altea DC		13 610,16 €	
758893	Refacturation différenciel de prix carburant HVO et GNR		1 007,13 €	



Chapitre 77: En 2024, les produits exceptionnels atteignent 2 101 435.74 € contre 1 152 928.16 € en 2023 soit plus 82.27%.

Elles se décomposent en :

- 136 973 € de remboursement au titre du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée produite de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) de 2023.

Au 7718, 642.18 € en 2024 de remboursement de pénalités sur le PAS en 2024.

Au 773, en 2024 apparaissent 99 518 € au titre de 2 avoirs sur la sté AMS (Ryanair) pour les mois de 11 et 12/23.

Au 7741, nous avons une subvention d'équilibre exceptionnelle de 1 000 000 € comme en 2023.

Au 775 (et non au 7748 pour 2023), était enregistré le produit des cessions d'immobilisation la somme de 12 770.16 € correspondant à la cession du tracteur Massey Ferguson pour 12 000 € et d'un téléphone portable pour 770.16 €.

Au 7748 en 2024, a été passé le mouvement d'enregistrement du passage en « recettes de fonctionnement » de l'encaissement de 854 395 € en 20 et 21 suite au versement des 2 avances correspondantes. Ce mouvement est une simple écriture non suivie d'une recette financière. L'encaissement des 2 versements ayant eu lieu en 2020 et 2021 au moment du déblocage de l'avance. Il s'agit ici de simplement constater le changement de section.

Au 778, en 2023, autres produits exceptionnels, nous avions pour 3600 €, la prise en charge partielle des dépenses liées à la certification ACA, 9000 € Ht mandatés en 2021 et 2022 et en 2024, pour 9833 € l'encaissement du reversement de TVA lié à l'exercice 2023 perçu en 2024.

Comptes	Libellés RECETTES	Historique 23	Historique 24	Variation 23/24 en %
77	Produits exceptionnels	1 152 928.16 €	2 101 435.74 €	82.27
7711	Déficits et pénalités perçus	0.00 €	74.56 €	#DIV/0!
7717	Dégrèvement impôts (hors impôts bénéf)	136 558.00 €	136 973.00 €	0.30
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0.00 €	642.18 €	#DIV/0!
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0.00 €	99 518.00 €	#DIV/0!
7741	De la collectivité de rattachement	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €	0.00
7748	Des tiers	12 770.16 €	854 395.00 €	6 590.56
778	Autres produits exceptionnels	3 600.00 €	9 833.00 €	173.14

Le total des recettes de fonctionnement avant prise en compte du report de l'excédent antérieur de fonctionnement de 137 192.89 € en 2024 atteint 5 374 623.84 € contre 3 890 315.15 € en 2023 avec un report de 1 035 410.70 €.

Dépenses d'investissement :

En parallèle, les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 003 444.97 € en 2024 contre 242 637.42 € en 2023 somme à laquelle, il convient de rajouter 664.66 € de RAR en 2024.

Accusé de réception : 019-511279843-2025-06b
Ministère de l'Intérieur
Réception par le préfet : 08/04/2025
Publication : 08/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Les dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 16 : Au 1641, le 1^{er} remboursement du capital du prêt de 72 000€ pour un montant de 2571.43 €, au 1687, constatation en dépenses de la bascule des 2 avances de 2020 et 2021 à la section de fonctionnement pour un montant total de 854 395€

Chapitre 20 : 9 163.98 € et chapitre 21 : 137 314.56 € répartis de la façon suivante :

Article	Date	Dépêche	N° de la séq.	Objet	Libellé	Montant
1641	06/11/2024	00001	Piste	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE Prêt N° 5059910 ECH 1 Emprunt Matériel de piste	Capital emprunt 2024-0001	2 571.43
1687	02/12/2024	00001	Surété	SGC SERVICE DE GESTION COMPTA Bascule avances 1 et 2 de 2020 et 2021 en SF	Bascule avances 1 et 2 de 2020 e	2 571.43
2051	11/07/2024	00002	aintenant AMEDIA SOLUTIONS	F202401879 DU 15/05/24 ANTIVIRUS PANDA 3 ANS 13 licences	ANTIVIRUS - D202400388	854 395.00
2051	10/04/2024	00002	ceFscalc EMBROSS AIRPORT SERVICES	FC24-027 du 8/2/24 Migration Airport vers Odyssey config-Instal-forma	Formation facturation vol	2 059.98
2051	15/03/2024	00002	nvice Divé ODYSSEE INFORMATIQUE (SARL)	F202402-0153 DU 26/02/24 MIGRATION ADONIS VERS ICARE	F202402-0153 DU 26/02/24 MIGRATI	6 420.00
2163	27/03/2024	00002	ue Equip. AMEDIA SOLUTIONS	F202400792 DU 22/2/24 POSTE INFOR. MAGALHAES ordi KUBB Core Commande poste Marlène + mail	Sous-total	684.00
2163	11/07/2024	00002	nvice Divé AMEDIA SOLUTIONS	F202402084 DU 05/06/24 PRESTA TECHN POSTE OPS NATHALIE	F202402084 DU 05/06/24 PRESTA TE	9 163.98
2183	11/07/2024	00002	mercial Di BUREAU VALLE (BUREAU VAL)	F202402120 DU 28/05/24 ACHAT ORDINATEUR MATHALE	F202402120 DU 28/05/24 ACHAT ORD	2 058.73
2183	25/07/2024	00002	mercial Di EMBROSS AIRPORT SERVICES	FC24-091 DU 23/05/24 Workstation avec licence CUPPS	Embross 1 workstation + licenc	632.70
2188	11/07/2024	00002	Piste	AES (ALVEST EQUIPEMENT SERVICE F3762 DU 06/05/24 S Achat NBL BELT LOADER (tapis bagages)	Sous-total	191.58
2188	11/07/2024	00002	Piste	AES (ALVEST EQUIPEMENT SERVICE F3776 DU 15/05/24 ACHAT GPU-409 T66242	F3762 DU 06/05/24 SALES NBL BELT	2 376.00
2188	11/07/2024	00002	Piste	AES (ALVEST EQUIPEMENT SERVICE F3778 DU 15/05/24 ACHAT GPU T66242	F3776 DU 15/05/24 ACHAT GPU-409	5 158.00
2188	11/07/2024	00002	Piste	AES (ALVEST EQUIPEMENT SERVICE F3794 DU 15/05/24 ACHAT WVC-80 T71977	F3778 DU 15/05/24 ACHAT GPU T66242	31 422.00
2188	01/08/2024	00002	Divers	F301X0022301 DU 04/07/24 BROYEUR AGRIMASTER KN260	F3794 DU 15/05/24 ACHAT WVC-80 T	36 718.00
2188	01/08/2024	00002	Divers	F301X0022301 DU 12/07/24 BROYEUR AGRIMASTER KN260	BROYEUR AGRIMASTER KN 260	7 939.00
2188	16/05/2024	00002	frastuctu EURL DELPY VALENTIN (DELPY VALE F8351 DU 28/05/24 PONCAGE ET VERIFICATION PARQUET	F301X0022301 DU 31/03/24 Motteur tapis bagages	3 011.56	
2188	16/05/2024	00002	frastuctu EURL DELPY VALENTIN (DELPY VALE F8351 DU 28/05/24 PONCAGE ET VERIFICATION PARQUET	F301X0022301 DU 31/03/24 Motteur tapis bagages	1 273.59	
2188	19/07/2024	00002	Divers	F8351 DU 28/05/24 PONCAGE ET VERIFICATION PARQUET	Moteur tapis bagages DE6153	1 677.70
2188	15/03/2024	00002	Sureté FAURIE TELECOM + SECURITE	F8351 DU 28/05/24 PONCAGE ET VERIFICATION PARQUET	Refector parquet bar aérogare	5 694.30
2188	16/05/2024	00002	Divers FCP SERVICES (FCP SERVIC)	F8351 DU 28/05/24 PONCAGE ET VERIFICATION PARQUET	F8351 DU 28/05/24 PONCAGE ET VER	1 197.00
2188	15/03/2024	00002	Divers PIGNOT TRAVAUX PUBLICS (PIGNOT 240017 DU 11/11/24 LOC BOB + BROYEUR FORESTIER mise conform D ^r Abbâge arbres piste	FA34020881-27/2/24 Instal vidéo surveil clim COMPRESSEUR INV	FA34020881-27/2/24 Instal vidéo	20 103.04
2188	19/07/2024	00002	frastuctu SOGETINGENIE	FA3192 DU 26/03/24 Acpte Cde réparation clim COMPRESSEUR INV clim DV0002192	COMPRESSEUR INV clim DV0002192	3 024.36
2188	05/08/2024	00002	frastuctu SOGETINGENIE	FCA-24-05-13 du 29/5/24 Etudes PRO-DCEFACT AOR Implant panneaux Etude panneaux distances pistes	4 617.00	
2188	05/08/2024	00002	frastuctu SOGETINGENIE	FCA-24-07-24 du 23/7/24 solde Etudes panneaux distances restantes Etude panneaux distances pistes	2 280.00	
2188	05/08/2024	00002	frastuctu SOGETINGENIE	FCA-24-07-24 du 23/7/24 solde Etudes panneaux distances restantes Etude panneaux distances pistes	7 581.00	
						114.00
						1 003 444.55
						132 015.55
						Total

Ensuite, nous avons des mandats au 2183 pour un montant total de 5299.01 € et 132 015.55 € au 2188 dont vous trouverez le détail ci-dessus.

L'ensemble des dépenses de la section ressort à 1 003 444.97 € et 664 641.63 € de RAR reproduits dans le tableau ci-joint :

Depuis, le camion ITURRI a été mandaté à hauteur de 616 357.82 € et le DUSTER SSLIA budgétisé à hauteur de 38 500 € a été livré mais non encore payé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-510279843-20250401-2025-06b-DE-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/04/2025
Publication : 08/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Restes à Réaliser 2024

F/I	Article	Type opération	Date	Mandat	Opération	Service	Cde Frs	Nom Frs	Objet	Libellé	Montant	Mtt Désengagé	RAR
1	2051	R	07/02/2024	Eng. 10033	00002	1050	00000116	AMEDIA SOLUTIONS	Renouvellement antivirus		158.47	0.00	158.47
1	2182	R	20/09/2023	Eng. 10116	00016	3030	00000989	UGAP	CAMION VIM-UGAP		616 357.82	0.00	616 357.82
1	2182	R	22/08/2024	Eng. 10253	00014	3030	00001448	FAURIE AUTO TULLE GRDUSTÉ SSLIA			38 500.00	0.00	38 500.00
1	2183	R	17/02/2021	Eng. 10012	00002	3030	00000017	BUREAU SERVICES	Imprimante salon VIP-SSLIA		610.80	0.00	610.80
1	2183	R	14/01/2025	Eng. 10215	00002	1010	00000463	SPIE ICS	SPIE 2 TELEPHONE AASTRA 5370 IP		681.72	0.00	681.72
1	2183	R	17/07/2024	Eng. 10230	00002	2010	00000463	SPIE ICS	SPIE ICS 2 postes Astraa		598.00	0.00	598.00
1	2188	R	12/08/2024	Eng. 10242	00002	3020	00000728	FAURIE TELECOM + SEC	DCCH20067 CAMERA		678.00	0.00	678.00
1	2188	R	02/04/2024	Eng. 10115	00002	1010	00001384	FCP SERVICES (FCP SER)	COMPRESSEUR INV clim DV0002192		10 081.18	3 024.36	7 056.82
TOTAL												SOUS-TOTAL	7 724.82
TOTAL												SOUS-TOTAL	664 641.63

En recettes, nous avons un montant total de 896 790.34 € dont 820 452.70€ au titre du report de l'excédent antérieur cumulé d'investissement (dont les avances DGAC) et 174 790.34 € d'opération d'ordre au titre des amortissements 2024.

Les recettes d'investissement 2024 étant inférieures aux dépenses 2024 : 896 790.34 € contre 1 003 444.97 € cela donne un solde négatif de 106 654.63 € compensé par le report de 2023 positif à hauteur de 820 452.70 ce qui permet de dégager un report de 713 798.07€ en R001 pour 2025 et de constater un report de RAR de 664 641.63€ en 2024.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-514279843-20250401-2025-06b-DE-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

Publication : 08/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

